

Comité de la CSFP: brèves 4/19

Compte rendu des points traités et des décisions prises lors de la séance du Comité de la CSFP du 18 avril 2019:

N°	Thème	Résultats / décisions
1	Optima: provisions à inscrire dans les budgets cantonaux 2020	Les offices de la formation professionnelle sont informés qu'une provision doit être inscrite dans les budgets cantonaux 2020 en vue des projets Optima. Le secrétariat enverra d'ici le milieu du mois une lettre aux cantons contenant des informations détaillées sur cette question.
2	Bring Your Own Device (BYOD):	Lors de sa séance du 23 janvier, le Comité a chargé la CFPI de définir une position concernant la pratique BYOD. La CFPI a rédigé un état des lieux après un sondage auprès des cantons qui a mis en évidence les différences qui existent à ce sujet entre les cantons et les écoles professionnelles.
3	Loi fédérale sur la coopération et la mobilité internationales en matière de formation	La prise de position de la CDIP sur la révision totale de la loi fédérale sur la coopération et la mobilité internationales en matière de formation (fin de la consultation le 24 mai 2019) sera envoyée aux membres de la CSFP le 20 mai seulement, après son adoption par le Comité de la CDIP. Un projet de réponse parviendra aux secrétaires des départements le 2 mai avec la documentation envoyée en vue de la séance du Comité de la CDIP des 15 et 16 mai. Les membres de la CSFP peuvent donc se mettre d'accord avec leur secrétaire de département avant le 20 mai.
4	Formation professionnelle initiale et service militaire	L'Union suisse des arts et métiers (usam) a envoyé à ses membres une lettre le 13 décembre 2018 leur recommandant d'inclure dans le contrat d'apprentissage une clause demandant à l'apprenti de coopérer de manière à éviter le chevauchement des dates fixées dans son contrat avec le début de son service militaire. Fin mars, une rencontre a eu lieu entre la CSFP et l'usam. Le Comité de la CSFP propose la démarche suivante: <ol style="list-style-type: none"> 1. Durant une période transitoire d'une année, les contrats d'apprentissage seront approuvés par les cantons conformément aux législations cantonales avec la clause de l'usam. 2. Les cantons notent le nombre de contrats d'apprentissage comportant la clause et la CSFP établit un récapitulatif fin août 2019. 3. La CSFP d'entente avec l'usam, prend contact avec l'armée et recherche une solution pour l'année 2020/21. En automne, le secrétariat lancera une enquête pour déterminer le nombre de contrats d'apprentissage qui comportent la clause de l'usam.

5	Comptes annuels 2018 et budget 2020 du CSFO	Le Comité de la CSFP a examiné les comptes annuels 2018 et le budget 2020 du CSFO à l'attention de l'Assemblée plénière de la CDIP. Le Comité de la CDIP traitera ce point lors de sa séance des 15 et 16 mai 2019 et l'Assemblée plénière le 27 juin 2019.
6	SwissSkills et salons des métiers	SwissSkills mène actuellement un dialogue constructif avec les salons des métiers régionaux qui permet notamment d'harmoniser des questions concernant la communication avec les écoles ainsi qu'avec les groupes cibles. Un argumentaire de SwissSkills en faveur d'une fréquence bisannuelle figure en annexe des présentes brèves.
7	Optimisation de la structure de la PQual pour le commerce de détail	<p>La commission procédures de qualification et Formation du Commerce de Détail Suisse FCS se sont mises d'accord sur un document commun. Ce commitment pour l'optimisation des structures de la PQual pour les examens pratiques dans le domaine du commerce de détail tient compte des conditions de réussite recommandées par les cantons ainsi que de celles recommandées par les branches de formation et d'examen du commerce de détail.</p> <p>Le Comité de la CSFP a approuvé le commitment le 18 avril 2019. Il est convaincu que ce commitment, qui est transmis en annexe à l'ensemble des offices de la formation professionnelle de Suisse alémanique, permettra d'optimiser les processus d'élection ou de réélection des experts aux examens (et des chefs experts). Il estime les étapes du processus seront facilitées pour tous les intervenants et pourront leur être communiquées de manière transparente.</p>
8	BDEFA2	<p>En décembre, le CSFO a reçu le rapport du responsable de la protection des données du canton de Soleure concernant la BDEFA2.</p> <p>Le CSFO a repris les recommandations figurant dans le rapport et a transmis des propositions au Comité de la CSFP en vue de l'amélioration de la protection des données dans l'application BDEFA2.</p> <p>Parmi les recommandations du rapport et les démarches proposées, le Comité de la CSFP a décidé de donner la priorité à l'élaboration d'un concept de suppression des données dans l'application BDEFA2. Un projet en ce sens sera mis à la disposition des cantons d'ici la fin de l'année.</p>

25.04.2019

Pour le Comité de la CSFP: Nathalie Bardill